

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 2194 ET 2196-1

ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 avril 2014, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2194 intitulé : « Règlement sur le contrôle des animaux »;
- Règlement numéro 2196-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (2196) ».

Les règlements numéros 2194 et 2196-1 entrent en vigueur en date de ce jour. Ces règlements sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard,
ce 15^e jour du mois d'avril 2014.

Guylaine Champoux, avocate
Secrétaire d'arrondissement